



CONCOURS DE NOUVELLES de la Ville d'Hossegor

RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2016

Article 1 : organisation du prix

À l'occasion du Salon du livre d'Hossegor organisé les 1, 2 et 3 juillet 2016 dans les salons du Sporting-Casino, la commune organise un concours de nouvelles. Ces nouvelles sont jugées par un jury et la meilleure est récompensée par un prix.

Article 2 : critères de sélection

La qualité de l'écriture, l'originalité du style, l'intérêt de la trame narrative et du sujet ainsi que le respect du thème proposé constituent les principaux critères de sélection.

Article 3 : concours ouvert à tous

Seul, un texte peut être présenté par participant sous peine d'élimination. Les participants ne doivent pas être lauréats du précédent concours de nouvelles du Salon du livre d'Hossegor.

Article 4 : thème du concours

Le récit devra débuter par « *À ses pieds, une pomme de pin...* » L'histoire devra se dérouler principalement dans les Landes.

Article 5 : nouvelles concourantes

Les nouvelles concourantes devront remplir les conditions suivantes :

- Anonyme
- Impression : sur papier blanc format A4 accompagné de son support informatique (cd ou par mail).
- Volume : 7000 signes minimum, 27 000 signes maximum (cf outils/statistique/espaces compris)
- **Mentions obligatoires :**
Joindre une page de garde avec
 - le titre de la nouvelle.
 - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur (clairement déchiffrable), l'adresse courriel (si disponible).
 - la signature de l'auteur.
 - la mention manuscrite suivante : Je certifie que je suis l'auteur de cette nouvelle.

Article 6 : date limite de dépôt

Pour participer, il suffit d'adresser la nouvelle accompagnée des mentions obligatoires et de son support informatique avant le 4 avril 2016, 17h à la mairie d'Hossegor.

Adresse postale : Concours de nouvelles - À l'attention de M^{me} la présidente du jury -18, avenue de Paris - 40150 Hossegor.
Rens : 05 58 41 79 10 - salondulivre@hossegor.fr

Article 7 : remise du prix et engagement des participants

Ce prix est doté d'un bon d'achat de livres d'une valeur de 200 euros à valoir jusqu'au 31 décembre 2016. Il sera décerné au lauréat par le maire et la présidente du concours de nouvelles dans le cadre du Salon du livre.

Sauf cas de force majeure, le lauréat, informé suffisamment à l'avance, devra obligatoirement être présent lors de la remise officielle du Prix.

La nouvelle sera éditée et diffusée aux conditions définies par le Salon du livre.

La participation à ce concours implique une totale acceptation des dispositions du présent règlement.

Article 8 : utilisation des noms et publicité

La commune d'Hossegor se réserve la possibilité de citer les noms des gagnants ainsi que celle d'utiliser leur image à des fins publi-promotionnelles.

Article 9 : modification ou annulation du prix

La commune d'Hossegor se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la commune d'Hossegor ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 10

Les manuscrits et les supports ne sont ni retournés, ni rendus.

Le présent règlement est déposé en la SCP BUGAT GUILLERME, Résidence « Figaro », avenue d'Aspremont à Saint-Vincent-de-Tyrosse, où il est consultable aux heures de bureau.

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

